



Contrat de formation pour les étudiants de la Hochschule

Entre _____ à _____
– entreprise attribuant le stage –

Et _____ né le _____ à _____
– l'étudiant stagiaire –

est signé le contrat ci-dessous concernant l'accomplissement d'un stage de formation pratique obligatoire dans le cadre des études menées à la Hochschule d'Aalen, département _____

Ce contrat est valable sous réserve que:

- l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études dans le département indiqué;
- l'étudiant ait subi avec succès tous les contrôles des semestres d'études précédents.

§ 1 Nature et durée de la formation

La formation pratique se fera dans l'entreprise indiquée ci-dessus, elle continuera le _____ semestre en entreprise de l'étudiant et durera _____ semaines. Ce contrat est signé pour la période du _____ au _____. La période d'essai durera _____ semaines.

§ 2 Obligations de l'entreprise attribuant le stage

L'entreprise attribuant le stage déclare être en mesure de transmettre effectivement à l'étudiant des expériences et des connaissances correspondant aux directives de la Hochschule d'Aalen. Ces directives sont partie intégrante du contrat de formation.

L'entreprise attribuant le stage s'engage à:

- 1) Instruire l'étudiant conformément aux directives pendant son semestre de formation pratique;
- 2) Coopérer avec la Hochschule d'Aalen ou avec son représentant pendant le semestre de formation pratique pour tout ce qui touche à la formation de l'étudiant;
- 3) Faciliter tout contact de l'étudiant avec la Hochschule d'Aalen pendant le semestre de formation pratique;
- 4) Superviser la réalisation des comptes-rendus écrits;
- 5) Informer la Hochschule d'Aalen d'une éventuelle cessation anticipée du contrat de la part de l'étudiant et la prévenir au cas où l'étudiant ne se présenterait pas sur les lieux de stage;
- 6) Etablir au nom de l'étudiant après la fin du stage une attestation écrite de stage ou un certificat.

§ 3 Obligations de l'étudiant

L'étudiant s'engage à:

- 1) Mettre à profit toutes les possibilités de formation qui lui seront offertes;
- 2) Effectuer consciemment les travaux qui lui seront confiés dans le cadre de sa formation;
- 3) Respecter le règlement intérieur de l'entreprise, le règlement d'atelier ainsi que les consignes de sécurité et utiliser avec soin outils, appareils et matériaux;
- 4) Défendre les intérêts de l'entreprise d'accueil et ne pas divulguer à l'extérieur de l'entreprise les méthodes de travail de celle-ci;
- 5) Informer immédiatement l'entreprise en cas d'impossibilité à se rendre sur son lieu de travail, ainsi qu'à remettre à l'entreprise, dans un délai de 3 jours, un certificat médical en cas de maladie.

§ 4 Annulation du contrat

Pendant la période d'essai, le contrat peut être annulé à tout moment par écrit sans aucun délai de préavis. Après une période d'essai, le contrat peut être dénoncé:

- 1) Sans délai de préavis pour motif grave;
- 2) De la part de l'étudiant, avec un délai de préavis de 4 semaines si, pour des raisons personnelles, il souhaite renoncer à son stage. L'annulation du contrat doit se faire par écrit, avec indication des motifs, en concertation avec la Hochschule d'Aalen.

§ 5 Rémunération

La rémunération mensuelle s'élèvera à _____ EUR brut.

§ 6 Règlement des conflits

Pour tout conflit concernant ce contrat, on s'efforcera de trouver un accord à l'amiable, faisant intervenir la Hochschule d'Aalen, avant d'entamer toute procédure devant un tribunal.

§ 7

Ce contrat, établi en trois exemplaires, est signé par l'entreprise attribuant le stage, par l'étudiant, et par la Hochschule d'Aalen, chacune des parties en conservant un exemplaire.

§ 8 Clauses particulières

Lieu et date

Sceau et signature de l'entreprise

Signature de l'étudiant

Sceau et signature de la Hochschule Aalen